



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 10529

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le cri d'alarme lance par les associations departementales des amis et parents d'enfants inadaptes (ADAPEI) concernant le nombre de places dramatiquement insuffisant dans les centres d'aide par le travail. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend prendre rapidement des mesures concretes afin de pallier une situation decourageante et desesperante pour nombre de parents d'adulte handicape mental en attente d'une place parfois depuis des annees.

Texte de la réponse

On constate actuellement une demande importante de places en structures specialisees dans l'accueil des personnes handicapees. Ce besoin trouve essentiellement son origine dans la conjugaison de facteurs structurels, comme la prolongation de la duree de la vie ou l'evolution rapide de notre societe qui rend l'insertion plus difficile. D'une maniere generale, le nombre actuel d'etablissement et de places demeure encore insuffisant et le Gouvernement est tres preoccupe par ce probleme de l'accueil en structure specialisee. Les evolutions constatees depuis deux decennies rendent indispensable une politique active d'accueil visant a creer des places en nombre suffisant et a se doter des instruments permettant d'ameliorer qualitativement le fonctionnement des etablissements et services. A ce titre, les redeploiements de moyens, lorsqu'ils sont possibles, ainsi que la mise en oeuvre de programmes pluriannuels de places nouvelles, dans un cadre deconcentre et partenarial, ont constitue les instruments majeurs de l'effort entrepris par les pouvoirs publics en vue d'accroitre les capacites existantes. L'analyse des bilans de realisation des deux plans pluriannuels CAT et MAS, en voie d'achevement, permettra d'apprécier l'opportunité et l'ampleur des créations de places encore nécessaires dans ce secteur, sachant que le financement de 2 000 places supplémentaires en CAT figure déjà à la loi de finances pour 1994.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10529

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 431

Réponse publiée le : 28 février 1994, page 1008